

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU PETR PAYS TOLOSAN

Séance du 30 juin 2021

L'an deux mille vingt et un, le 30 juin, les membres de l'assemblée délibérante du PETR Pays Tolosan régulièrement convoqués se sont réunis à 19h30 à la salle des fêtes de Villeneuve-lès-Bouloc.

Votants :

C3G : Eliséo BONNETON, Patricia CADOZ, Didier CUJIVES, Véronique MILLET, Patrick PLICQUE,

CCCB : Gérard GUERCI, Anne-Sophie PILON, Thierry SAVIGNY, Patrice SEMPERBONI, Pierre ARTIGUE, Jean-Claude BONNAND, Charles de LASSUS SAINT-GENIES, Sandrine PENAVERE,

CCF : Philippe CAUVIN, Daniel DUPUY, Alain HINAUX, Philippe PETIT, Serge TERRANCLE, Virginie CLAVEL, Pierre JEANJEAN, Jean-Pierre ROUANET,

CCHT : Nicolas ALARCON, Chantal AYGAT, Jean-Claude ESPIE, Marie-Luce FOURCADE, Céline FRAYARD, Patrice LAGORCE, Sébastien NOEL, Laurent ZANETTI, Yvan GONZALEZ, Françoise MOREL-CAYE,

CCVA : Thierry ASTRUC, Sonia BLANCHARD-ESSNER, Isabelle GAYRAUD, Jean-Michel JILIBERT, Cédric MAUREL, Robert SABATIER,

Absents ayant donné pouvoir : Maryse AUGER à Patricia CADOZ, Philippe SEILLES à Véronique MILLET, Joël CAMART à Anne-Sophie PILON, Colette SOLOMIAC à Daniel DUPUY, Denis DULONG à Laurent ZANETTI

Secrétaire de séance : Laurent ZANETTI

Domaine : Contractualisation
Délibération n° : 21/033

Objet : Mise en place d'un Contrat de Relance et de Transition Écologique pour le compte de deux EPCI-Convention d'initialisation

Cédric MAUREL, Vice-Président en charge de la contractualisation, rappelle que l'Etat met en place une nouvelle méthode de contractualisation avec les Contrats de Relance et de Transition Écologique (CRTE). Ces nouveaux contrats engagent les cosignataires sur la durée des mandats exécutifs locaux. Ils sont ouverts à l'ensemble des territoires intéressés, à l'échelle d'une ou plusieurs intercommunalités.

Les quatre grandes transitions (écologique, démographique, économique et numérique) seront développées dans le cadre de ce contrat, en y intégrant une approche transversale et cohérente des

politiques publiques concernées, notamment en matière de développement durable, d'éducation, de sport, de santé, de culture, de revitalisation urbaine, de mobilités, d'économie, d'emploi, d'agriculture et d'aménagement numérique, avec une double approche transversale de transition écologique et de cohésion territoriale.

Conclu d'ici le 31 décembre 2021 et pour la durée restante des mandats municipaux et intercommunaux, le Contrat de Relance et de Transition Écologique doit permettre aux maîtres d'ouvrage et porteurs de projets concernés de disposer d'une visibilité sur les aides qui pourront être apportées par l'Etat, et le cas échéant, d'autres partenaires, pour mettre en œuvre leur projet de territoire.

Ce contrat « intégrateur » conclu entre des cofinanceurs et maîtres d'ouvrage à l'échelle d'un bassin de vie, aura vocation à associer de nombreuses parties prenantes à sa préparation et à son suivi. Une attention particulière sera portée aux représentants de la société civile, regroupés dans notre Conseil de Développement.

Le CRTE restera un outil souple. Il sera régulièrement enrichi ou amendé, à minima annuellement, afin de pouvoir évoluer.

Le PETR Pays Tolosan portera un CRTE pour le compte de deux EPCI, la Communauté de Communes des Coteaux du Girou et la Communauté de Communes des Coteaux Bellevue.

Le PETR sera signataire de ce contrat, afin de fédérer l'ensemble des partenaires institutionnels, économiques et associatifs. Il déclinera les opérations et actions concrètes au service des habitants et des entreprises issues 3 enjeux prioritaires déclinés en 9 mesures du projet de territoire (qui pourront être complétées ou adaptées en fonction du territoire vécu et des objectifs de la contractualisation).

Il constituera le cadre permanent de travail entre les exécutifs locaux, les services déconcentrés de l'Etat et les représentants des opérateurs nationaux (agences nationales, Banque des territoires, Action logement, caisses de protection sociale dont la Caisse d'allocations familiales...), ainsi que la Région Occitanie et le département de la Haute-Garonne, s'ils souhaitent s'y associer.

A l'amont de la formalisation du CRTE, une convention d'initialisation sera conclue entre le PETR Pays Tolosan et l'Etat pour intégrer dès 2021 le volet relance. La signature de cette convention d'initialisation n'obère pas la candidature du territoire à un appel à projet ou à manifestation d'intérêt en cours dans le cadre de France relance. La convention d'initialisation qui est présenté ce jour attend les ajouts des services de l'Etat. Elle sera transmise aux deux EPCI pour validation auprès de leurs conseils communautaires respectifs, afin qu'elles puissent cosigner cette convention d'initialisation prévue courant juillet 2021.

Le contrat recensera les actions, les calendriers prévisionnels de réalisation et les moyens nécessaires pour les mettre en œuvre. Il sera conclu pour 6 ans, avec des adaptations possibles chaque année. L'Etat s'engagera, au travers du CRTE, à faciliter l'accès à l'ensemble des programmes de financement disponibles dans une logique intégratrice.

Les soutiens financiers octroyés proviendront en premier lieu des mesures du Plan de relance mais également des crédits de droit commun (notamment après 2022) et des crédits contractualisés au sein du Contrat Etat-Région ou inscrits dans des programmations exceptionnelles.

Il est proposé au Conseil Syndical de se prononcer sur :

- 1- l'approbation de la démarche entreprise
- 2- la signature de la convention d'initialisation
- 3- la signature du Contrat de Relance et de Transition Écologique entre l'Etat et le PETR Pays Tolosan pour le compte de la CC Coteaux Bellevue et la CC Coteaux du Girou, prévue fin 2021
- 4- le mandat donné au Président pour signer tout acte et document relatif à ce dossier.

Entendu l'exposé du Vice-Président,

Et, après en avoir délibéré,

Le Conseil Syndical, à l'unanimité :

- **Approuve** la démarche entreprise,
- **Autorise** la signature de la convention d'initialisation,
- **Autorise** la signature du Contrat de Relance et de transition Écologique entre l'Etat et le PETR Pays Tolosan pour le compte de la CC Coteaux Bellevue et la CC Coteaux du Girou.
- **Donne mandat** au Président pour signer tout acte et document relatif à ce dossier.

Ainsi délibéré les : jour, mois et an désignés, au registre sont les signatures

Pour extrait conforme

Pour extrait conforme, le 30 juin 2021.

Le Président



Didier CUJIVES

Certifié exécutoire après transmission à la Préfecture et publication
Fait et délibéré en séance du 30 juin 2021
Au registre sont les signatures